

A R R E T E N° 147 SGAR/51
en date du

- 3 JUIL. 1992

portant inscription sur l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques, en totalité, du château de Nuchèze et de son pigeonnier à CHAMPDENIERS-SAINT-DENIS (Deux-Sèvres).

Le Préfet de la Région Poitou-Charentes,
Préfet du département de la Vienne,
Chevalier de la Légion d'Honneur,

VU la loi du 31 décembre 1913 sur les Monuments Historiques notamment l'article 2, modifiée et complétée par les lois des 23 juillet 1927, 27 août 1941, 25 février 1943 et 30 décembre 1966 et les décrets modifiés du 28 mars 1924 et n° 61.428 du 18 avril 1961 ;

VU le décret n° 82.390 du 10 mai 1982 modifié relatif aux pouvoirs des Commissaires de la République de Région ;

VU le décret n° 84.1006 du 15 novembre 1984 relatif au classement parmi les Monuments Historiques et à l'inscription sur l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques ;

VU le décret n° 84.1007 du 15 novembre 1984 instituant auprès des Commissaires de la République de Région une Commission Régionale du Patrimoine Historique, Archéologique et Ethnologique ;

La Commission Régionale du Patrimoine Historique, Archéologique et Ethnologique de la Région Poitou-Charentes entendue, en sa séance du 24 mars 1992 ;

VU les autres pièces produites et jointes au dossier ;

CONSIDERANT que le château de Nuchèze et son pigeonnier à CHAMPDENIERS-SAINT-DENIS (Deux-Sèvres) présentent un intérêt d'histoire et d'art suffisant pour en rendre désirable la préservation en raison de leur ancienneté et leur qualité architecturale.

A R R E T E

Article 1er : Sont inscrits sur l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques, en totalité, le château de Nuchèze à CHAMPDENIERS-SAINT-DENIS (Deux-Sèvres), situé sur la parcelle n° 229 d'une contenance de 21 a 23 ca, ainsi que son pigeonnier, situé sur la parcelle n° 395 d'une contenance de 13 a 80 ca, figurant au cadastre section D, et appartenant :

- pour la parcelle n° 229 à la Société Civile dénommée "S.C.I. JACQUELINE BOCCADOR 2" constituée aux termes de ses statuts le 16 avril 1992, ayant son siège social : 23 Quai Anatole France à PARIS (7e arrondissement) et pour gérante statutaire Madame BOCCADOR Jacqueline, antiquaire, expert près les Douanes et la Cour d'Appel de PARIS, demeurant 23 Quai Anatole France à PARIS (7e arrondissement).

Cette S.C.I. en est propriétaire par acte passé devant Maître VOITEY, notaire à PARIS (7e arrondissement) le 23 avril 1992 et publié au bureau des hypothèques de NIORT (Deux-Sèvres) le 15 mai 1992, volume 1992P, n° 2838.

- pour la parcelle n° 395 à la commune de CHAMPDENIERS-SAINT-DENIS (Deux-Sèvres).

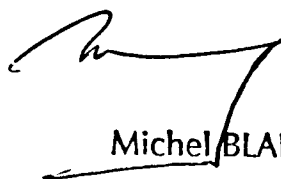
Celle-ci en est propriétaire depuis une date antérieure au 1er janvier 1956.

Article 2 : Le présent arrêté dont une ampliation certifiée conforme sera adressée au Ministère de l'Education Nationale et de la Culture sera publié au bureau des hypothèques de la situation de l'immeuble inscrit et au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Région.

Article 3 : Il sera notifié au Préfet du département concerné qui sera chargé de la notification au Maire de la commune propriétaire pour partie, et au propriétaire de l'autre partie, intéressés, chacun étant responsable, en ce qui le concerne, de son exécution.

- 3 JUIL. 1992

Fait à POITIERS, le
Le Préfet de la Région
Poitou-Charentes,




Michel BLANGY

POUR AMPLIATION



Par délégation,
Le Directeur



Claude d'ARGENT